

tion nous pourrions terminer les travaux de la Chambre, au cours d'une session, dans environ sept jours. La tenue des séances la nuit est l'un des moyens reconnus pour épuiser la résistance de l'opposition. Il se peut que certains députés aient espéré que, cette fois-ci, l'opposition serait fatiguée et que les diverses mesures seraient adoptées sans discussion.

Je crois vraiment que c'est la première fois, dans l'histoire du pays, qu'on propose, afin que la Chambre termine ses travaux et que nous puissions être dans nos foyers à Noël, que nous siégeons toute la nuit; sans quoi les députés n'auront pas le plaisir de passer le temps de Noël dans leurs familles.

Je dois avouer que j'ai été fort déçu moi-même en cette occasion. Je croyais être de retour chez moi bien avant aujourd'hui et d'avoir le temps de me préparer à la fête de Noël. De même que d'autres députés, je suis très déçu de ne pouvoir faire ces préparatifs. Cependant, lorsqu'un principe est en jeu, comme c'est présentement le cas, les membres de l'opposition officielle sont prêts à tenir leur bout, afin de défendre le droit des membres de l'opposition d'exprimer leur opinion et de discuter à fond les mesures dont la Chambre est saisie, en exposant de cette façon le point de vue de leurs commettants.

C'est le seul endroit où ils peuvent le faire. Cet après-midi, le représentant de Waterloo-Sud (M. Meeker) m'a signalé qu'en dépit de cette longue discussion et des conditions spéciales qui existent depuis quelques jours, c'est une chose remarquable et épatante que nous puissions nous exprimer aussi librement au pays. C'est un droit qu'il vaut la peine de préserver.

J'ai toujours eu beaucoup de respect pour l'institution parlementaire. C'est pourquoi, bien que novice à la Chambre, j'ai tenu à participer à la discussion sur cette question. Chaque fois qu'il semble être question de limiter les droits des simples députés, j'espère avoir l'occasion de prendre la parole. L'institution parlementaire a trop d'importance chez nous et dans le Commonwealth britannique pour qu'on la traite avec légèreté.

Justement en ce qui concerne cette question précise il nous a semblé,—ou du moins il m'a semblé à moi,—que certains des droits et privilèges des simples députés risquaient d'être compromis. Je préférerais de beaucoup qu'on s'en tienne au Règlement reconnu de la Chambre des communes sans lui apporter des changements aussi importants que ceux dont il est question dans la motion dont nous sommes saisis. Cette institution a été à certains moments l'objet de bien des critiques de la part de gens de l'extérieur. On a proposé d'autres formes de gouvernement

[M. Churchill.]

dans d'autres pays du monde. Elle se sont imposées à l'attention de quelques nations, mais pour ma part, je suis heureux que nous puissions maintenir l'institution parlementaire que nous avons édifiée, que nous puissions sauvegarder les droits des simples députés ainsi que les privilèges des membres du Parlement. N'eût été le danger qui menaçait de restreindre les privilèges des députés, je n'aurais pas participé au débat. Si cela doit représenter un précédent, je crois que c'est maintenant le temps de s'y opposer.

On a présenté une proposition très sensée, à savoir, que toute tentative de ce genre de modifier le Règlement de la Chambre devrait comporter un avis satisfaisant. Si on nous avait donné avis de cette proposition, on aurait pu peut-être en venir à un compromis ou adopter une ligne de conduite plus raisonnable. On devrait certainement étudier cette question lorsqu'on abordera l'étude du Règlement en vue de le modifier ou de le changer. Étant donné que l'amendement proposé auparavant n'a pas été accepté par la Chambre et vu l'heure avancée, je propose, appuyé par l'honorable député de Middlesex-Est (M. White):

Que tous les mots après "que" dans la motion soient rayés et remplacés par les suivants:

"Pour la séance d'aujourd'hui la Chambre siégera, après dîner, de huit heures à dix heures et demie du soir."

M. McIlraith: Jusqu'à quel point pouvez-vous être grotesques?

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Monsieur l'Orateur, à l'instar de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui vient de parler, je suis fort heureux, à l'heure qu'il est, et eu égard aux circonstances, de la protection qu'assure le Règlement.

M. McIlraith: De la protection assurée par le Règlement?

L'hon. M. Pearson: Contre l'abus qu'on en fait.

M. Dinsdale: Je suis heureux de la chance que j'ai de vivre en démocratie. En effet, s'il faut en juger d'après les commentaires des honorables vis-à-vis, sans la protection du Règlement, nous, qui siégeons de ce côté, serions bien mangés vivants.

M. Mutch: Pas mal indigeste.

L'hon. M. Pearson: Coriace.

M. Dinsdale: J'avoue qu'il y aurait de quoi donner une mauvaise indigestion.

M. Mutch: Le mot est "licence".

M. Dinsdale: Il semble clair que la stratégie en vertu de laquelle on a attendu la fin de la session avant d'en venir à plusieurs